



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 août 2016
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Brésil

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Brésil est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption, selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 4 495 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 90 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



Fondements du programme

1. Le Brésil est le cinquième plus grand pays du monde en termes de population et de superficie, avec 201,5 millions d'habitants, dont 59,7 millions d'enfants. Plus de la moitié de ces derniers sont d'ascendance africaine. Les enfants représentent en outre plus d'un tiers des 821 000 autochtones du pays. Bien que des progrès majeurs aient été réalisés dans le domaine des droits de l'enfant ces dernières années, le Brésil reste un pays inégal, certains groupes d'enfants et de femmes ne bénéficiant pas encore de ces avancées.

2. En 1990, le Brésil a adopté la loi relative au statut de l'enfant et de l'adolescent, en grande partie conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Brésil est un précurseur en ce qui concerne la fourniture de services publics aux citoyens : le Pacte fédératif opère à travers des politiques et des services décentralisés sur plusieurs niveaux depuis le fédéral jusqu'au municipal. Au niveau infranational, les capacités varient considérablement, avec des différences marquées entre les municipalités et les régions. L'avantage fondamental de l'UNICEF consiste à travailler à ces différents niveaux pour surveiller la mise en œuvre des politiques et renforcer les capacités à l'échelon municipal, tout en collaborant avec les administrations des niveaux fédéral et fédéré à l'élaboration des politiques et des activités de plaidoyer.

3. Plus de 26 millions de personnes ont été sorties de la pauvreté entre 2003 et 2013. Cependant, 25,9 % des enfants sont pauvres, et 15,8 % extrêmement pauvres. Le Brésil est également marqué par de nettes inégalités entre zones rurales et zones urbaines : 74,2 % des enfants vivant en milieu rural souffrent de la privation d'au moins un droit parmi ceux garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant. Seuls 23,6 % des enfants vivant en milieu urbain sont confrontés à de telles privations, bien qu'ils soient de plus en plus exposés à la violence et aux homicides.

4. La voix impartiale de l'UNICEF et sa collaboration constructive avec le gouvernement peuvent constituer un élément essentiel à toute transition politique visant à préserver les avancées réalisées dans le domaine des droits de l'enfant et à continuer d'étroffer et de renforcer les politiques. Ceci est particulièrement important pour les enfants les plus défavorisés : les enfants d'ascendance africaine; les enfants autochtones; les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT); les enfants vivant dans les communautés rurales dispersées des régions du nord-est et de l'Amazonie; et les enfants vivant dans les zones marginales des grandes villes.

5. Entre 1990 et 2012, le taux de mortalité infantile a diminué de 68,4 %; on comptait 14,9 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012. Néanmoins, les enfants autochtones sont deux fois plus susceptibles de mourir avant l'âge d'un an que la moyenne des autres enfants. Environ 40 % des enfants autochtones de la région amazonienne souffrent de malnutrition chronique, alors que la moyenne nationale n'est que de 7 %.

6. Le surpoids et l'obésité chez les enfants augmentent, avec un tiers des enfants de cinq à neuf ans concernés. Selon les études, l'obésité est liée à la pauvreté en raison d'une méconnaissance des comportements sains et d'un accès insuffisant au choix d'aliments plus sains et à des équipements de sport et de loisirs.

7. La transmission verticale du VIH a diminué de moitié entre 1995 et 2013. Entre 2004 et 2013, le nombre de nouveaux cas de VIH chez les garçons et les filles âgées de 15 à 19 ans a augmenté de 53 %. Les garçons ayant des relations avec des partenaires de même sexe sont dix fois plus susceptibles de contracter le VIH que les jeunes hétérosexuels du même âge.

8. Le ratio de mortalité maternelle est de 61,5 pour 100 000 naissances vivantes; sur l'ensemble des décès maternels, 14 % concernent des femmes de moins de 20 ans. On observe une hausse du nombre de grossesses chez les adolescentes âgées de 10 à 14 ans : le taux de natalité au sein de cette tranche d'âge est passé de 8,6 à 9,7 pour 1 000 naissances vivantes entre 2004 et 2012.

9. Le pourcentage national d'enfants ayant obtenu un certificat de naissance avant leur premier anniversaire a augmenté entre 1990 et 2014, passant de 66 à 96 %. Cependant, seuls 58 % des enfants autochtones sont enregistrés au cours de la première année de leur vie, et seuls 70 % d'entre eux sont enregistrés avant l'âge de dix ans.

10. Le pourcentage d'enfants d'âge scolaire non scolarisés a diminué de 64 % (passant de 19,6 % à 6,9 %) entre 1990 et 2014. Néanmoins, près de 3 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école. Il s'agit principalement d'enfants pauvres, autochtones, d'ascendance africaine et/ou vivant dans des communautés traditionnelles ou dans les zones marginales des grandes villes. Près de 40 % des enfants handicapés n'étaient pas scolarisés en 2010.

11. En 2014, près de 8 millions d'enfants fréquentant un établissement d'enseignement primaire ou secondaire présentaient un retard scolaire de deux ans ou plus. Il s'agit d'une des causes principales d'abandon scolaire, les autres étant la discrimination, le travail des enfants, la grossesse, des programmes inadaptés, le manque d'estime à l'égard des enseignants et la médiocrité des infrastructures. Un tiers seulement des écoles du Brésil sont dotées de terrains de sport sécurisés et inclusifs, et seul un quart d'entre elles possèdent des équipements adaptés pour les enfants handicapés.

12. Le Système national de services socio-éducatifs, responsable depuis 2013 de la prise en charge de plus de 23 000 enfants en conflit avec la loi, est un cadre majeur qui nécessite des améliorations. Près de 15 500 enfants ont été privés de liberté. Entre 1990 et 2013, le nombre d'homicides d'adolescents a augmenté de 110 %, passant de 5 000 à 10 500 par an, ce qui fait du Brésil le deuxième pays le plus meurtrier au monde pour cette population en nombre absolu. Les garçons d'ascendance africaine ont presque quatre fois plus de risques que les adolescents blancs d'être victimes d'un homicide. Malgré les données énoncées précédemment, la majorité des Brésiliens sont favorables à la diminution de l'âge de la responsabilité pénale.

13. Les adolescents représentent 11 % de la population; leur droit de participation est reconnu par la Constitution et par les lois relatives au statut de l'enfant et de l'adolescent et au statut de la jeunesse. Même si des formes plus autonomes et auto-organisées de mobilisation ont émergé ces dernières années, le taux de participation réel des adolescents reste faible.

14. Les enfants sont touchés par différentes formes de discrimination et de préjugés; lorsque ces dernières se combinent avec les normes de genre, les inégalités sont plus fortes chez les filles et les enfants LGBT. Les groupes autochtones et d'ascendance africaine affichent généralement les plus mauvais résultats pour tous les indicateurs. Les inégalités entre les sexes ont également des effets pervers : le Brésil est le cinquième d'une liste de 83 pays en ce qui concerne le taux d'homicides féminins (4,8 homicides pour 100 000 femmes) et le quatrième pays du monde en chiffres absolus de filles mariées avant l'âge de 18 ans. Entre 2011 et 2012, le nombre de victimes de violences homophobes a augmenté de plus de 183 %, passant de 1 713 à 4 851; 61 % des victimes étaient âgées de 15 à 29 ans.

15. Le Brésil connaît un cycle de risques hydrométéorologiques plutôt prévisible qui touche des milliers de personnes et pourrait être aggravé par les conséquences du changement climatique. Un instrument juridique exhaustif a été mis en place pour protéger les enfants lors de situations d'urgence, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF, mais sa mise en œuvre reste difficile. Les récentes crises environnementales et sanitaires, telles que l'épidémie de virus Zika, renforcent la nécessité de mettre au point des stratégies de prévention, de préparation et de résilience, mais également d'améliorer les indicateurs relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, les méthodes de lutte antivectorielle et le suivi permanent de la situation.

16. Les médias communiquent régulièrement sur le programme pour les droits de l'enfant au Brésil. L'accès à la télévision est répandu; Internet, les réseaux sociaux et les téléphones portables sont de plus en plus utilisés pour atteindre les communautés et les prestataires de services dans les régions reculées. Par ailleurs, les organisations de la société civile possèdent de solides réseaux dans le pays.

17. Les évaluations confirment le rôle clé que joue l'UNICEF en mettant en évidence les lacunes des politiques sociales grâce à des activités de plaidoyer fondées sur des données et des faits, associées à ses solides capacités en matière de communication et de sensibilisation. Les initiatives Sceau UNICEF des municipalités exemplaires et Plateforme pour les centres urbains ont aidé des milliers de municipalités à préparer des plans d'action ciblés et axés sur les résultats visant à réduire les inégalités entre les enfants. Afin de mieux intégrer ces méthodologies de façon générale au programme de pays, la plupart des indicateurs utilisés au niveau local depuis plus de 15 ans seront désormais utilisés dans le cadre du nouveau programme de pays.

Priorités du programme et partenariats

18. Dans le cadre des objectifs de développement durable, l'égalité est le principe directeur du programme de pays, qui vise à soutenir le Brésil dans la concrétisation des droits des enfants les plus exclus. L'objectif du programme de pays, qui est conforme aux priorités nationales, est d'appuyer le Brésil afin de faciliter la production et le partage de connaissances permettant d'identifier les enfants les plus exclus, ainsi que de suivre et de mesurer les progrès vers la concrétisation de leurs droits. En s'appuyant sur les points forts de l'UNICEF, le programme se concentrera sur les groupes de populations cibles; il sera mis en œuvre par l'intermédiaire de stratégies régionales et les progrès seront mesurés au moyen d'indicateurs issus du Plan stratégique de l'UNICEF et des objectifs de développement durable. Cet engagement à renforcer les capacités et à fournir des recommandations stratégiques aux niveaux municipal, états fédérés et fédéral va dans le sens des cinq piliers du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement.

19. La structure du programme prend en compte les résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, ainsi que les tendances émergentes qui affectent les enfants au Brésil, notamment le changement climatique et l'urbanisation. Le programme de pays répond au Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes et contribue aux engagements politiques nationaux en matière d'égalité des sexes, en faveur d'un programme de santé des adolescents tenant compte de la problématique hommes-femmes et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les domaines de la prévention de la violence, de la protection sociale et de l'inclusion.

20. La structure actuelle du programme repose sur une analyse des difficultés exposées précédemment, sur des données factuelles solides, sur une évaluation détaillée des obstacles qui empêchent les enfants d'exercer leurs droits, sur les enseignements tirés et sur les contributions d'un large éventail de partenaires et d'interlocuteurs gouvernementaux. Elle cible des groupes de populations spécifiques : les enfants exclus des politiques et services publics; ceux qui ont accès aux politiques sociales mais manquent de services de qualité; les victimes de violence, de discrimination, d'exploitation, de négligence et de maltraitance; et les enfants vulnérables aux catastrophes. Le programme intègre des stratégies pour la promotion des droits universels et la mobilisation des détenteurs de droits, de la génération Y, de la classe moyenne urbaine, des donateurs individuels, des centres de connaissances, des organismes des Nations Unies et du secteur privé en vue d'instaurer des changements positifs, susceptibles d'avoir un impact sur la vie de tous les enfants du Brésil.

21. Le Brésil est un modèle pour les autres pays; en outre, il a été démontré que l'UNICEF présente un avantage décisif dans la mobilisation de la coopération basée sur les droits de l'enfant et le partage de connaissances entre le Brésil et d'autres pays. Les institutions nationales telles que l'Agence brésilienne de coopération ont salué le rôle de l'UNICEF, qui a encouragé la coopération Sud-Sud comme un moyen pour le Brésil de partager les bonnes pratiques avec d'autres pays et d'apprendre de ces derniers, en particulier dans les domaines de la politique sociale et de l'intervention en situation d'urgence. En outre, l'UNICEF continuera de faciliter les échanges horizontaux de bonnes pratiques au sein du pays.

22. Par l'intermédiaire de programmes intégrés, l'UNICEF entend susciter un changement plus innovant, durable et intégral en vue de faire progresser les droits de l'enfant. Le programme proposé comprend quatre composantes : (a) politiques améliorées en faveur des enfants exclus; (b) politiques sociales de qualité pour les enfants vulnérables; (c) prévention des formes extrêmes de violence et mise en place de mesure pour y faire face; et (d) participation et mobilisation des citoyens.

23. L'innovation et la collaboration avec le gouvernement, la société civile, les organismes des Nations Unies, les centres de connaissances, la coopération Sud-Sud, les médias et le secteur privé constitueront les stratégies clés de ces composantes. Elles s'appuieront sur les enseignements tirés de la forte présence locale et des stratégies de mise en œuvre locales (Sceau UNICEF des municipalités exemplaires et Plateforme pour les centres urbains), et sur la capacité de l'UNICEF à travailler aux trois niveaux de gouvernement, pour veiller à ce que les politiques établies au niveau national et des États atteignent bien les enfants défavorisés à l'échelle municipale. Les composantes du programme incluront également des actions de plaidoyer afin de donner la priorité aux enfants dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, de la prévention des catastrophes et de l'intervention d'urgence.

Politiques améliorées en faveur des enfants exclus

24. Malgré des moyennes nationales impressionnantes, un certain pourcentage d'enfants reste exclu de ces avancées. La race, l'origine ethnique, la région de résidence, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état physique, la situation sociale, la nationalité et la religion constituent des facteurs d'exclusion. La discrimination qui se cache derrière ces éléments est une cause profonde de l'exclusion, qui a un impact considérable sur les populations vulnérables et les empêche d'accéder aux services.

25. Les principaux obstacles entraînant l'exclusion de ces enfants sont liés aux éléments suivants : a) l'absence de données, de faits et d'études sur les groupes les plus exclus; b) les connaissances limitées des détenteurs de droits concernant les moyens dont ils disposent pour exiger le respect de leurs droits; et c) les qualifications limitées de certains décideurs lorsqu'il s'agit de formuler et de financer des politiques spécifiques ciblant les personnes les plus vulnérables.

26. Pour répondre aux besoins de ce groupe spécifique, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques différenciées fondées sur des données factuelles et d'identifier les personnes qui ne bénéficient pas des politiques sociales. L'objectif de cette composante est de garantir que, d'ici 2021, les enfants brésiliens exclus des politiques et programmes publics bénéficient de politiques et de services publics améliorés et inclusifs, en participant activement aux processus liés à leur plein développement.

27. L'UNICEF s'appuiera sur sa valeur ajoutée consistant à produire et à diffuser de manière efficace des analyses de données et des faits afin d'influencer l'élaboration de politiques différenciées. Ceci inclut le développement des capacités au niveau municipal. L'UNICEF et les organismes des Nations Unies partenaires procéderont également au contrôle et au suivi des budgets et des dépenses afin d'améliorer la gestion des finances publiques en faveur des enfants.

28. L'UNICEF produira des données afin d'aider les décideurs à élaborer des politiques et des programmes adaptés, capables d'atteindre les personnes les plus exclues, y compris des initiatives et des mesures de discrimination positive qui garantissent l'accès aux personnes qui demeurent hors d'atteinte. Après s'être attaqué aux obstacles identifiés, l'UNICEF travaillera avec les enfants et les familles victimes d'exclusion afin de renforcer leurs capacités et de leur permettre d'exiger le respect de leurs droits, par l'intermédiaire de la mobilisation sociale et d'activités de plaidoyer.

29. Les principaux interlocuteurs seront les Ministères de la santé, de l'éducation et du développement social, d'autres organismes de défense des droits de l'homme, les autorités municipales et des États, les centres de connaissances, les organismes des Nations Unies, la société civile et l'Agence brésilienne de coopération.

Politiques sociales de qualité pour les enfants vulnérables

30. Le deuxième groupe d'enfants ciblé par le programme de pays inclut ceux qui ont accès à des services de base, mais de qualité médiocre. La majorité d'entre eux vit dans les régions semi-arides et amazoniennes, ainsi que dans les zones périphériques des grandes villes.

31. Parmi les principaux obstacles contribuant à la médiocrité des services proposés à ces enfants figurent : a) la prévalence de normes sociales, de pratiques culturelles, de comportements et d'environnements non favorables à l'adoption de bonnes pratiques; b) un manque d'informations de la part des détenteurs d'obligations; c) les faibles qualifications des professionnels du secteur des services sociaux, en particulier aux niveaux infranationaux; d) des infrastructures inadaptées; et e) une coordination intersectorielle limitée entre les services d'assistance sociale, d'éducation et de santé.

32. Cette composante a pour objectif de veiller à ce que ces enfants bénéficient de stratégies, politiques et programmes publics de qualité, qui encouragent l'égalité raciale et entre les sexes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, et qu'ils participent activement aux processus liés à leur plein développement.

33. La discrimination raciale est un des principaux facteurs d'abandon scolaire, outre le taux de distorsion âge/niveau scolaire, le travail des enfants, la grossesse et le manque de programmes pertinents et adaptés sur le plan culturel. Une attention spécifique sera accordée aux pratiques discriminatoires qui entravent la prestation de services sociaux de qualité à l'intention des enfants.

34. L'UNICEF et ses partenaires diffuseront des informations sur les pratiques saines et sur l'humanisation des services de santé au sein des familles, des communautés, de la société civile, des organismes publics et auprès des professionnels de santé, en favorisant notamment les activités de renforcement des capacités et l'organisation de campagnes. Cette composante intègre également : la prévention du VIH/sida et de la syphilis congénitale; des mesures de prévention associées à la lutte antivectorielle et l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement de base pour éviter les maladies transmises par l'eau et par un vecteur; et la prévention de la grossesse précoce.

35. Le programme encouragera l'élaboration de politiques intersectorielles en faveur de la protection sociale, qui répondent de manière globale aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables. Le programme mettra au point des modèles adaptés au contexte local et renforcera les capacités des professionnels de l'assistance sociale.

36. Les principaux interlocuteurs seront les Ministères de la santé et de l'éducation, les administrations des États, les autorités municipales et la société civile.

Prévention des formes extrêmes de violence et mise en place de mesures pour y faire face

37. Le troisième groupe d'enfants laissés pour compte réunit ceux qui courent le plus de risques d'être confrontés à des formes extrêmes de violence. Les statistiques montrent que les actes de violence à l'égard des enfants ont lieu principalement à la maison. Dans le cas des adolescents, la violence est également fréquente dans la sphère publique et au sein d'institutions telles que les structures de santé, les écoles, les centres de détention et les unités d'assistance sociale. Étant donné le nombre élevé d'homicides d'adolescents et de la tolérance généralisée à l'égard de la violence au sein de la société, ce problème mérite de faire l'objet d'une composante spécifique du présent programme de pays.

38. Les principaux obstacles liés à la prévalence de la violence au Brésil incluent les éléments suivants : a) des normes sociales et des pratiques culturelles qui favorisent l'acceptation de la violence, du racisme et de la discrimination; b) des lacunes ou insuffisances au sein des lois et politiques en ce qui concerne la prévention de la violence, le soutien aux victimes et les enquêtes sur les atteintes aux droits; c) des systèmes de signalement, de prévention et de lutte contre la violence insuffisants ou inefficaces, y compris les difficultés existantes à mettre en œuvre des politiques intersectorielles.

39. L'objectif de cette composante est double : veiller à ce que, d'ici 2021, la population brésilienne rejette l'usage de la violence à l'égard des enfants, et renforcer le système national de protection de l'enfance pour prévenir la violence à l'égard des enfants et y faire face.

40. L'UNICEF et ses partenaires s'emploieront à combler les lacunes des systèmes judiciaires et à remédier aux taux élevés d'homicides d'adolescents, aux niveaux élevés de violence au sein des communautés, aux actes de violence généralisés à l'égard des enfants et des adolescents perpétrés par la police militaire, et à la faiblesse des systèmes de prise en charge des victimes mineures, y compris les enfants victimes de violence physique,

sexuelle et basée sur le genre. Ils lutteront également contre la discrimination structurelle à l'égard des minorités et des groupes discriminés, notamment, mais sans s'y limiter, les personnes d'ascendance africaine, les populations autochtones et les jeunes LGBT.

41. L'UNICEF agira comme un intermédiaire neutre dans un contexte social conservateur, afin de favoriser l'action intersectorielle pour prévenir la violence et y faire face. Le programme s'attaquera aux obstacles identifiés dans le système brésilien de garantie des droits de l'enfant en encourageant l'évolution des normes sociales et des pratiques culturelles.

42. Une assistance technique sera fournie afin de produire des données factuelles fiables pour étayer la stratégie de sensibilisation, et promouvoir et protéger la législation actuelle et les réformes politiques conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à d'autres engagements internationaux. Cette assistance inclura une collaboration innovante avec la Cour de justice du District fédéral sur la protection des droits de l'enfant et les systèmes de protection connexes.

43. Les principaux interlocuteurs du programme seront le Parlement, les secteurs de la sécurité et de la justice, les organismes publics de défense des droits de l'homme, les médias, la société civile et les organismes des Nations Unies.

Participation et mobilisation des citoyens

44. Accroître la portée publique de l'UNICEF lui permettrait de renforcer sa capacité à influencer les politiques publiques, alimenter la mobilisation sociale, accroître la participation des adolescents et favoriser la croissance des ressources privées et publiques, contribuant ainsi à la concrétisation des droits de l'enfant en impliquant les enfants, les adolescents, la génération Y, les familles, les donateurs individuels et le secteur privé, et en favorisant leur participation. Le Brésil occupe le cinquième rang mondial en termes de nombre d'internautes. En 2015, UNICEF Brésil a vu son nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux doubler; il possède en outre l'un des taux d'engagement les plus élevés de la part de ses soutiens des bureaux de pays et des comités nationaux pour l'UNICEF. Ceci montre bien qu'il existe un fort potentiel de dialogue avec de nouveaux publics, y compris le secteur privé, dans l'objectif de promouvoir un programme inclusif en faveur des droits de l'enfant.

45. Les principaux obstacles à la mobilisation des enfants, des familles, de la génération Y, des donateurs individuels et des partenaires du secteur privé, afin de stimuler l'action publique en faveur des droits de l'enfant, incluent les éléments suivants : a) l'indifférence de certains segments de la société brésilienne à l'égard de la détresse des enfants les plus vulnérables et exclus; b) le manque d'informations et les fausses idées de certains segments de la société sur la réalité à laquelle font face les enfants les plus vulnérables, y compris les atteintes à leurs droits; c) la portée limitée des investissements sociaux du secteur privé relatifs aux droits de l'enfant; d) le manque de compatibilité perçue entre le secteur privé et le travail de l'UNICEF; e) le caractère inapproprié des moyens de participation destinés aux enfants; et f) le manque de familiarisation des détenteurs de droits vis-à-vis des moyens permettant de contribuer efficacement aux débats publics.

46. L'objectif de cette composante est de garantir que les garçons, les filles, les adolescents et les familles vulnérables bénéficient d'un soutien public accru. Davantage de

Brésiliens seront informés des réalités vécues par les enfants vulnérables et exclus, et seront sensibilisés à cette question. Les donateurs individuels et les partenaires du secteur privé renforceront leurs contributions non financières afin de faire progresser le travail de l'UNICEF. Enfin, un grand nombre d'adolescents sera mobilisé; ils acquerront des connaissances appropriées et auront plus d'occasions de participer aux forums publics relatifs aux processus décisionnels qui les concernent.

47. Le programme s'appuiera sur l'utilisation extensive et accrue d'Internet et des appareils mobiles au Brésil, ainsi que sur des actions mondiales continues visant à investir dans des moyens innovants permettant de mobiliser les citoyens sur la question des droits de l'enfant.

48. Toutes les mesures du plan stratégique et de la stratégie globale de communication et de plaidoyer public de l'UNICEF seront utilisées pour mobiliser diverses parties prenantes et promouvoir le droit à la participation. Avec les partenaires du secteur privé, les réseaux médiatiques (médias numériques et moyens de communication de masse), les groupes de la société civile possédant de nombreux adhérents et les réseaux de jeunes et d'adolescents, plus différents partenaires d'exécution, l'UNICEF encouragera l'organisation de campagnes de plaidoyer public fondées sur des données probantes qui informent, inspirent et mobilisent la population brésilienne, y compris les parties prenantes clés. L'UNICEF utilisera le plaidoyer et la mobilisation sociale pour favoriser l'institutionnalisation des espaces de participation pour les enfants et les adolescents.

49. La réussite des différents résultats du programme dépend en grande partie de la création de partenariats avec des organisations locales, les médias et les responsables des politiques publiques. L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec les partenaires du secteur privé pour les aider à orienter leurs compétences, leur portée et leur capacité de mobilisation et ainsi contribuer à la concrétisation des droits de l'enfant. Cette stratégie se poursuivra en sensibilisant davantage les partenaires aux droits de l'enfant et à la violation de ces droits, et en renforçant les programmes de responsabilité sociale des entreprises en conséquence.

Efficacité du programme

50. Afin d'appuyer les quatre composantes du programme, ce résultat assurera une gestion efficace et rentable du programme, l'amélioration des relations extérieures, une bonne communication institutionnelle, la réalisation du suivi et de l'évaluation, la planification stratégique, l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, le sport au service du développement et la résilience. Cette composante contribuera au développement des activités du Brésil dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en vue de faire progresser les droits de l'enfant.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Politiques améliorées en faveur des enfants exclus	1 800	15 000	16 800
Politiques sociales de qualité pour les enfants vulnérables	445	34 000	34 445
Prévention des formes extrêmes de violence et mise en place de mesures pour y faire face	1 800	13 000	14 800
Participation et mobilisation des citoyens	450	14 000	14 450
Efficacité du programme	--	14 000	14 000
Total	4 495	90 000	94 495

Programme et gestion des risques

51. L'Agence brésilienne de coopération, rattachée au Ministère des relations extérieures, dirige la coordination globale du programme de pays et du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (UNPDF) et délègue la coordination de certains aspects techniques spécifiques du programme aux ministères compétents. L'UNICEF collaborera avec les ministères et les départements concernés à l'échelle du pays, des États et des municipalités afin de garantir l'efficacité et la rentabilité de la mise en œuvre du programme. Des plans de travail annuels ou évolutifs seront convenus avec les partenaires et soumis à un suivi étroit par le biais de réunions et de visites sur le terrain. Des examens annuels seront réalisés et des comptes rendus seront publiés.

52. Une stratégie de gestion des risques sera mise en œuvre afin d'atténuer les risques suivants qui pèsent sur la réalisation des résultats attendus du programme : la diminution des financements obtenus via des collectes de fonds locales; les faibles capacités et le manque de coordination des partenaires; les coûts élevés de la mise en œuvre du cadre opérationnel harmonisé pour le transfert de fonds; les élections nationales prévues en 2018, ainsi que les élections fédérales et municipales ultérieures. La gestion du risque institutionnel inclura les risques et les mesures d'atténuation à entreprendre en cas de problème.

53. Des actions continues seront mises en œuvre pour consolider les partenariats avec la société civile; des mesures concernant les capacités et l'assurance financière seront notamment mises en place, l'UNICEF finançant la mise en œuvre du programme de pays par l'intermédiaire de ces partenariats.

54. Le système d'alerte rapide et d'intervention d'urgence sera actualisé de manière systématique.

55. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'Administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées

au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

56. L'UNICEF continuera d'opérer aux niveaux national et infranational par l'intermédiaire de sa présence à Brasilia et au sein des bureaux extérieurs. La présence locale est nécessaire pour orienter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en faveur des enfants les plus exclus et vulnérables. Le programme de pays adopte une approche axée sur l'équité, qui vise à encourager une manière de travailler plus intégrée s'écartant d'une vision sectorielle.

57. On observe une croissance régulière des ressources mobilisées pour l'UNICEF et on estime que les collectes de fonds au niveau local devraient augmenter progressivement, ce qui contribuera au programme de pays au Brésil et dans d'autres pays.

Suivi et évaluation

58. Le cadre de résultats et de ressources, le plan intégré de suivi et d'évaluation et le plan d'évaluation chiffré définiront l'ensemble des activités de suivi, de recherche et d'évaluation prioritaires. Des examens annuels avec les partenaires principaux contribueront aux rapports annuels de l'UNICEF.

59. Des visites de suivi sur le terrain seront réalisées, dans la mesure du possible, avec les principaux interlocuteurs gouvernementaux, la société civile, les médias, les organismes des Nations Unies, des donateurs locaux potentiels et les comités nationaux pour l'UNICEF.

60. L'UNICEF soutiendra un suivi axé sur l'équité au niveau décentralisé, en utilisant les indicateurs des initiatives Sceau UNICEF des municipalités exemplaires et Plateforme pour les centres urbains, afin de suivre les résultats du programme de pays.

61. Le programme renforcera le principe d'équité fondé sur des données probantes, qui est indispensable pour soutenir l'acquisition et la gestion de connaissances dans les quatre composantes du programme, par le biais des moyens suivants :

a) acquisition de connaissances et de données probantes dans des domaines où les données sont rares, en particulier en ce qui concerne les enfants et les adolescents exclus, lesquels sont pour l'instant invisibles dans les statistiques nationales;

b) suivi des indicateurs clés au moyen de données ventilées, dans la mesure du possible, afin de mettre en exergue les inégalités;

c) analyses qualitatives des données, au moyen d'une analyse axée sur l'équité comme mécanisme participatif et multipartite, afin de comprendre les enjeux et planifier des interventions stratégiques;

d) appui au développement, à l'amélioration et à l'harmonisation des systèmes de données et d'information du Brésil, y compris en encourageant l'utilisation de données ventilées;

e) collaboration avec les partenaires et l'ensemble du système des Nations Unies au Brésil afin de mettre en œuvre des évaluations axées sur l'équité et de renforcer les capacités nationales dans ce domaine;

f) systématisation des connaissances et des données probantes de manière simple et accessible, afin d'aider à communiquer ces données au grand public, y compris les titulaires de droits.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Brésil et l'UNICEF, 2017-2021

Des politiques améliorées en faveur des enfants exclus							
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 6, 7, 12, 18, 23, 24, 28, 29 et 31.							
Priorité nationale : objectifs de développement durable 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 16 et 17.							
Résultats associés à l'UNPDF : 6. Promotion d'une société pacifique, juste et inclusive, par le biais de la participation sociale, de la transparence et de la gouvernance démocratique, en respectant la laïcité de l'État et en veillant au respect des droits de l'homme pour tous							
Indicateurs associés à l'UNPDF : non finalisé							
Résultats du plan stratégique de l'UNICEF : 1. Santé; 2. VIH/sida; 4. Nutrition; 5. Éducation; 7. Inclusion sociale							
Résultats de l'UNICEF	Indicateurs, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2021, les filles et les garçons les plus exclus bénéficient de politiques et de services publics améliorés et inclusifs, et participent activement aux processus de décision. *Enfants qui devraient le plus profiter de ces mesures : enfants d'ascendance africaine, quilombolas,	1a. Pourcentage d'enfants enregistrés à la naissance DR 1 (2014) : Brésil 92,10 % C 1 (2021) : Brésil 98 % DR 2 (2014) : Région Nord 82,69 % C 2 (2021) : Région Nord 92 %	Institut brésilien de géographie et de statistique	1.1. Augmentation des données probantes sur les causes de l'exclusion des garçons et des filles. 1.2. Les garçons, les filles et les familles appartenant à des groupes exclus participent de plus en plus aux forums institutionnels et acquièrent de plus en plus de connaissances et de compétences leur permettant d'exiger le respect de leurs droits.	Ministères de la santé, de l'éducation, et des sports; Association des responsables municipaux de l'éducation; Fondation nationale de l'Indien; réseaux d'adolescents; réseau national de développement de la petite enfance; Agence brésilienne de coopération (ABC); organisations de la société civile; instituts de recherche; secteur privé	1 800	15 000	16 800
	1b. Pourcentage d'enfants non scolarisés DR 1 (2014) : 4-17 ans 6,88 % C 1 (2021) : 4-17 ans 3 % DR 2 (2014) : 4-5 ans 19,32 % C 2 (2021) : 4-5 ans 8 % DR 3 : 12-14 ans : 1,79 % C 3 : 1 % DR 4 (2014) : 15-17 ans 15,73 %	Institut national d'études et de recherches sur l'éducation (INEP); Institut brésilien de géographie et de statistique	1.3. Mise en œuvre aux niveaux national et infranational de programmes spécifiques destinés aux				

autochtones, handicapés, séropositifs, vivant en milieu rural et dans les territoires urbains vulnérables, ainsi que les jeunes LGBT.	C 4 (2021) : 15-17 ans 7 %		enfants les plus exclus.				
	1c. Pourcentage d'enfants autochtones de moins de cinq ans présentant une taille insuffisante pour leur âge DR 1 : Brésil – à déterminer C 1 : Brésil – à déterminer DR 2 : enfants autochtones vivant dans les 10 districts sanitaires spéciaux destinés aux autochtones les plus vulnérables : à déterminer C 2 : à déterminer	Dossiers de santé administratifs					
Des politiques sociales de qualité pour les enfants vulnérables							
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 6, 18, 23, 24, 28, 29, 31 et 32.							
Priorité nationale : objectifs de développement durable : 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 17.							
Résultats associés à l'UNPDF : 1. Renforcement du développement social sur l'ensemble du territoire et élimination de la pauvreté grâce à l'accès à des produits et services publics de qualité, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du travail décent, de manière équitable et en mettant l'accent sur l'égalité des sexes, races, ethnies et générations							
Indicateurs associés à l'UNPDF : non finalisé							
Résultats du plan stratégique de l'UNICEF : 1. Santé; 2. VIH/sida; 4. Nutrition; 5. Éducation, 7. Inclusion sociale							

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Indicateurs, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
2. D'ici à 2021, les garçons et les filles ont un meilleur accès à des programmes de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité et réactifs, et participent activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de ces services	2a. Pourcentage de naissances vivantes chez les filles âgées de 10 à 14 ans DR (2013) : Brésil 0,96 % C (2021) : Brésil 0,90 %	Ministère de la santé : système d'information sur les naissances vivantes	2.1. Les familles, les communautés et la société civile connaissent mieux les pratiques de santé; les organismes publics et les professionnels de la santé fournissent des services de santé adaptés à l'âge et tenant compte de la culture et de la problématique hommes-femmes. 2.2. Le maintien des filles et des garçons dans le système d'éducation de base est davantage garanti, grâce à des politiques intersectorielles encourageant la diversité, y compris l'éducation adaptée au contexte. 2.3. Renforcement des capacités du Gouvernement aux niveaux national et infranational, afin de mettre en œuvre des politiques intersectorielles en matière de protection sociale, en mettant l'accent sur les enfants les plus vulnérables.	Ministères de la santé, de l'éducation, et des sports; Association des responsables municipaux de l'éducation; Fondation nationale de l'Indien; réseaux d'adolescents; ABC; organisations de la société civile; instituts de recherche; secteur privé	445	34 000	34 445
	2b. Pourcentage de cas de VIH/sida chez les adolescents et les jeunes de 15 à 19 ans recevant un traitement DR 1 : Brésil – à déterminer C 1 : Brésil – à déterminer	Ministère de la santé					
	2c. Taux de distorsion âge/niveau scolaire DR 1 (2014) : Primaire (premières années d'enseignement primaire) – échelon national et infranational Brésil 14,1 % Nord 23 % Nord-est 19,9 % Centre-ouest 11,2 % Sud-est 8,5 % Sud 9,9 % C 1 (2021) : Primaire – échelon national et infranational Brésil 12 % Nord 19,5 % Nord-est 16,9 % Centre-ouest 9,5 % Sud-est 7,2 % Sud 7 % DR 2 (2014) : Début du secondaire (dernières années de l'enseignement primaire) – échelon national et infranational	Institut national d'études et de recherches sur l'éducation (INEP)					

	<p>Brésil 27,3 % Nord 39,3 % Nord-est 36,9 % Centre-ouest 23,1 % Sud-est 18,7 % Sud 24 %</p> <p>C 1 (2021) : Début du secondaire – échelon national et infranational Brésil 17 % Nord 24,5 % Nord-est 23,4 % Centre-ouest 14 % Sud-est 11,2 % Sud 13,7 %</p> <p>DR 2 (2014) : Secondaire – échelon national et infranational Brésil 28,2 % Nord 44,1 % Nord-est 38 % Centre-ouest 27,7 % Sud-est 20,5 % Sud 21,7 %</p> <p>C 2 (2021) : Secondaire – échelon national et infranational Brésil 26 % Nord 40 % Nord-est 35 % Centre-ouest 25 % Sud-est 18 % Sud 19 %</p>	<p>Institut brésilien de géographie et de statistique : enquête sur le budget des familles</p>					
	<p>2d. Pourcentage d'enfants en surpoids (0 à 17 ans)</p> <p>DR (2009) : Brésil 33,3 % C (2021) : Brésil 28 %</p>						

Prévention des formes extrêmes de violence et mise en place de mesures pour y faire face							
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 4, 19, 20, 23, 34, 35, 37 et 39							
Priorité nationale : objectifs de développement durable 5, 10, 16 et 17							
Résultats associés à l'UNPDF :							
6. Promotion d'une société pacifique, juste et inclusive, par le biais de la participation sociale, de la transparence et de la gouvernance démocratique, en respectant la laïcité de l'État et en veillant au respect des droits de l'homme pour tous							
Indicateurs associés à l'UNPDF : non finalisé							
Résultats du plan stratégique de l'UNICEF : 5. Éducation, 6. Protection de l'enfance							
<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Indicateurs, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
3. D'ici à 2021, le système de protection de l'enfance brésilien a renforcé ses capacités à prévenir la violence à l'égard des enfants et à y faire face.	3a. Nombre d'homicides d'adolescents (15-19 ans) DR 1 (2014) : Brésil 9 952 C 1 (2021) : Brésil 8 300 DR 2 (2014) : Hommes 9 374 C 2 (2021) : Hommes 7 800 DR 3 (2014) : Personnes d'ascendance africaine et autochtones 7 469 C 3 (2021) : Personnes d'ascendance africaine et autochtones 6 500	Ministère de la Santé	3.1. Les familles, les communautés, la société civile, le secteur privé et les agents publics des États prioritaires connaissent mieux l'impact de la violence dans la vie des enfants. 3.2. Identification et traitement des lacunes des cadres législatifs, politiques et institutionnels concernant la prévention de la violence à l'égard des enfants, les moyens d'assistance et les mesures pour y faire face. 3.3. Amélioration de la coordination intersectorielle et des services publics en faveur des enfants, qu'ils soient témoins, victimes ou auteurs de violences, aux niveaux national et infranational.	Ministères de la santé et de la justice; ABC; Congrès; Conseil national de justice; réseaux de jeunes; Fondation nationale de l'Indien; secteur privé	1 800	13 000	14 800
	3b. Nombre d'enfants en détention DR (2013) : Brésil 15 221 C (2021) : Brésil 11 626	Dossiers administratifs : système socioéducatif					

Participation et mobilisation des citoyens							
Article pertinent de la Convention relative aux droits de l'enfant : 12							
Priorité nationale : objectifs de développement durable : 16 et 17							
Résultats associés à l'UNPDF :							
6. Promotion d'une société pacifique, juste et inclusive, par le biais de la participation sociale, de la transparence et de la gouvernance démocratique, en respectant la laïcité de l'État et en veillant au respect des droits de l'homme pour tous							
Indicateurs associés à l'UNPDF : non finalisé							
Résultats du plan stratégique de l'UNICEF : 7. Inclusion sociale; efficacité organisationnelle							
<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Indicateurs, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
4. D'ici à 2021, des citoyens engagés, y compris des garçons, des filles, et leurs familles, la génération Y, des donateurs individuels et les partenaires du secteur privé, encouragent l'action publique en faveur de la réalisation des droits de l'enfant	4a. Pourcentage de personnes déclarant que les droits de l'enfant figurent parmi les cinq domaines dans lesquels ils aimeraient s'investir DR : à déterminer C : à déterminer	UNICEF Brésil / communications : enquête sur la participation citoyenne	4.1. Augmentation de la participation citoyenne en faveur de la réalisation des droits de l'enfant. 4.2. Augmentation des contributions non financières des donateurs individuels et des partenaires des secteurs public et privé en faveur de la réalisation des droits de l'enfant.	Secteur privé; réseaux médiatiques; société civile; réseaux de jeunes et d'adolescents	450	14 000	14 450
	4b. Nombre de partenariats avec des entreprises dont la portée a été étendue afin d'adopter une politique incluant une innovation ou une solution programmatique qui respecte ou favorise les droits de l'enfant DR : à déterminer C : à déterminer	UNICEF Brésil / section Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : enquête sur les solutions qui favorisent les droits de l'enfant	4.3. Les adolescents sont mobilisés, ont acquis davantage de connaissances et ont plus d'occasions de participer aux forums publics relatifs aux processus décisionnels.				
	4c. Pourcentage d'adolescents âgés de 16 à 17 ans qui possèdent une carte d'électeur DR 1 : 42,5 % Brésil (2012 – élections municipales) C 1 (2021) : 45 % DR 2 : 23,9 %	Tribunal électoral supérieur; Institut brésilien de géographie et de statistique					

	Brésil (2014 – élections municipales) C 2 (2021) : 40 %						
Efficacité du programme							
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 6, 7, 12, 18, 23, 24, 28, 29 et 31. Priorité nationale : objectifs de développement durable : 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 17.							
Résultats associés à l'UNPDF : 7. Création de partenariats stratégiques pour renforcer et promouvoir la coopération internationale, et contribuer à la réduction des inégalités entre les pays et à l'intérieur de ces derniers							
Indicateurs associés à l'UNPDF : non finalisé							
Résultats du plan stratégique de l'UNICEF : 1. Santé; 2. VIH/sida; 4. Nutrition; 5. Éducation, 7. Inclusion sociale							

Résultats de l'UNICEF	Indicateurs, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
5. Le programme de pays est conçu, coordonné, géré et appuyé de manière efficace, afin de répondre aux normes de qualité du programme et d'améliorer la situation des enfants	5a. Taux de mise en œuvre des ressources du programme DR : à déterminer C : à déterminer	Dossiers sur la gestion des contributions; plans de travail annuels; rapports financiers	5.1. L'UNICEF utilise des orientations, outils et ressources servant à concevoir et gérer de manière efficace les programmes.	ABC; Bureaux du siège de l'UNICEF et Bureau régional Amérique latine et Caraïbes	0	14 000	14 000
	5b. Nombre d'accords de coopération technique Sud-Sud relatifs aux droits de l'enfant conclus entre le Brésil et d'autres pays. DR (2016) : 1 C (2021) : 5	Dossiers administratifs/enquête post-mission sur la coopération Sud-Sud	5.2. L'UNICEF utilise des orientations, outils et ressources pour une communication, un plaidoyer et des partenariats efficaces en faveur des droits de l'enfant. 5.3. L'UNICEF utilise des orientations, outils et ressources pour influencer de manière efficace l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la diffusion de politiques et programmes de				

			<p>développement qui encouragent et garantissent les droits de l'enfant, et ont un impact sur ces derniers.</p> <p>5.4. De plus en plus de pays se mobilisent aux côtés du Brésil et de l'UNICEF dans le cadre d'initiatives de coopération Sud-Sud, afin d'améliorer la situation des enfants dans leur pays et au Brésil.</p>				
Total des ressources					4 495	90 000	94 495